



Mémoire

Sur le projet de loi n° 27

Loi sur l'économie sociale

Mai 2013

Concertation
Concertation
Concertation
Concertation
Information
Information
Information
Information
Formation
Formation
Formation
Formation
Soutien et service
aux membres
Soutien et service
aux membres
Soutien et service
aux membres
Soutien et service
aux membres
Soutien à l'économie
sociale et solidaire
Soutien à l'économie
sociale et solidaire
Consolidation et
développement
communautaire
Consolidation et
développement
communautaire
Consolidation et
développement
communautaire
Promotion
Promotion
Promotion
Partenariat
Partenariat
Représentation
Partenariat
Représentation
Représentation
Recherche
Recherche
Recherche

Table des matières

| | |
|---|----------|
| TABLE DES MATIÈRES | 2 |
| PRÉSENTATION DE LA TNDC ET MISE EN CONTEXTE | 2 |
| PROJET DE LOI N°27 – LOI SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE | 2 |
| RESPONSABILITÉS ET COLLABORATIONS DES CDC..... | 3 |
| DÉFINITION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE..... | 3 |
| PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL | 4 |
| PRÉOCCUPATION COMMUNAUTAIRE | 4 |
| DÉCLARATION COMMUNE D'APPUI À L'ÉCONOMIE SOCIALE DANS NOTRE REGROUPEMENT | 5 |

Présentation de la TNDC et mise en contexte

Constituée en 1996, la Table nationale des Corporations de développement communautaire (TNDC) regroupe actuellement 56 Corporations de développement communautaire (CDC) réparties dans 14 régions du Québec. La mission de la TNDC est de soutenir les CDC du Québec dans leur mission tout en faisant la promotion de la place incontournable qu'occupe le mouvement communautaire autonome dans le développement local, et ce, dans une perspective de justice sociale et de développement global et durable de notre société.

Les CDC regroupent plus de 2 300 organismes communautaires et d'économie sociale œuvrant dans les champs d'activité tels que la santé et les services sociaux, l'éducation populaire, la solidarité internationale, l'environnement, la famille. Parmi les organismes membres, il y en a qui ont développé des volets d'économie sociale et d'autres qui sont des entreprises d'économie sociale.

Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a déposé son projet de loi n° 27 : Loi sur l'économie sociale en mars dernier. La TNDC dépose alors ce mémoire dans l'objectif de présenter nos positions en matière de soutien et de développement de l'économie sociale et solidaire dans les territoires du Québec.

Projet de loi n°27 – Loi sur l'économie sociale

Nous partageons la vision du Ministère concernant l'objet de la loi qui vise à faire reconnaître la contribution de l'économie sociale au développement socioéconomique du Québec, à la promouvoir et à en soutenir le développement. En ce sens, et tel qu'il est inscrit dans le Cadre de référence des CDC, « *nos stratégies de développement ont un fondement de développement endogène, c'est-à-dire qu'elles reposent sur la mise à contribution optimale des ressources du milieu. En conséquence, au niveau économique, une corporation de développement communautaire prône le développement d'une économie sociale et solidaire* ». Ceci étant, la TNDC ne peut qu'être satisfaite de l'orientation donnée au projet de loi.

Considérant que la mission des CDC est de favoriser la participation active du mouvement populaire et communautaire au développement socioéconomique de son milieu, une de nos préoccupations concerne les organismes communautaires qui ont développé un ou des services en économie sociale. Dans cette optique, nous comprenons et accueillons favorablement l'expression « entreprise d'économie sociale » exploitée par des organismes à but non lucratif. Cette formulation représente, entre autres, les organismes communautaires qui opèrent un ou des services en économie sociale.

Cet aspect inclusif du projet de loi démontre la volonté du gouvernement de ne pas laisser de côté une portion importante de tout ce qui se développe en économie sociale dans les territoires du Québec. **Nous invitons par ailleurs à une certaine prudence afin qu'une Loi sur l'économie sociale ne remette pas en question les acquis du mouvement communautaire, ni la Politique de reconnaissance de l'action communautaire, ni le cadre de financement identifié dans la Politique.**

Finalement, afin que le développement de l'économie sociale ne devienne pas un fourre-tout pour toutes les initiatives d'entrepreneuriat social, **nous recommandons de prévoir des balises et des mécanismes d'encadrement qui pourraient être inclus dans un cadre de référence issu de la loi.** Il s'agirait ainsi de faciliter et favoriser l'identification de ce qui est et de ce qui n'est pas de l'économie sociale. Plus particulièrement, nous souhaitons **que soient exclus de la loi les organisations politiques, les organisations professionnelles, les organisations syndicales, les organismes à caractère religieux, les organismes municipaux.**

Responsabilités et collaborations des CDC

Dans la perspective où nous prônons le développement d'une économie sociale et solidaire, les CDC endossent des responsabilités nombreuses et variées pour soutenir les organisations d'économie sociale de leur territoire. Notamment, les CDC informent, sensibilisent, assurent la concertation communautaire en soutien aux projets collectifs et font la promotion de l'économie sociale et solidaire. En outre, certaines CDC offrent de la formation et du soutien aux plans de la création, de la consolidation et du développement d'entreprises.

D'autre part, 60 % des CDC siègent au CLD de leur milieu, et la majorité d'entre elles siège également au comité d'attribution de fonds. Aussi, plus de 70 % des CDC siègent à leur Pôle régional, que ce soit directement ou par représentation régionale (une CDC pour toutes les CDC d'une même région).

Définition de l'économie sociale

Concernant la définition de l'économie sociale, la TNCCDC et les CDC conviennent de l'importance de la reconnaissance de l'économie sociale du point de vue économique. Bien entendu, lorsqu'il est question d'entreprises d'économie sociale, il est question aussi d'un grand nombre d'emplois. **Néanmoins, nous insistons sur l'importance de faire ressortir l'aspect social de ce mode de développement économique, ses valeurs et ses retombées sociales : d'accessibilité à des produits et des services de proximité, d'amélioration de la qualité de vie des citoyennes et des citoyens, de développement du potentiel d'auto-organisation d'une communauté, d'une contribution au développement démocratique, du soutien d'une citoyenneté active et de la**

promotion du sens de l'initiative et de prise en charge individuelles et collectives. Voilà donc autant de démonstrations de la rentabilité sociale de l'économie sociale. D'ailleurs, ces différents éléments sont reconnus et nommés dans la définition retenue par le Chantier de l'économie sociale.

Plan d'action gouvernemental

Un plan d'action gouvernemental en économie sociale est une mesure démontrant le sérieux de la Loi, et nous l'accueillons favorablement. Nous suggérons toutefois que la consultation se fasse auprès de la table des partenaires en économie sociale qui sera mise sur pied après adoption de la loi et dont le mandat sera de conseiller le ministre.

Dans le respect des attributions du ministre de déterminer la composition de la table des partenaires, nous recommandons qu'en fasse partie :

Chantier de l'économie sociale;
Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM);
Centres locaux de développement (CLD);
Corporations de développement économique communautaire (CDEC);
Corporations de développement communautaire (CDC);
Finance solidaire;
Regroupements et réseaux sectoriels;
Organisations du milieu de la recherche.

Préoccupation communautaire

Il nous apparaît important d'ajouter une préoccupation toute communautaire. Nous sommes conscients que l'économie sociale est un outil intéressant pour les organismes communautaires désirant développer un volet marchand à leur mission, par contre **il faudra s'assurer de la cohérence entre les programmes reliés au financement à la mission en action communautaire et la tentation d'utiliser et d'encourager le développement d'entreprises d'économie sociale afin de palier le sous-financement des organisations communautaire.** C'est pourquoi nous souhaitons que des représentants des Corporations de développement communautaire, par l'entremise de son regroupement national, soient invités à faire partie de la table des partenaires qui sera mise en place.

L'action communautaire est un partenaire clé incontournable du développement de l'économie sociale dans nos communautés.

À cet effet, et en guise de conclusion, nous tenons comme regroupement national à réaffirmer, par une déclaration commune des 56 CDC du Québec, notre appui à l'égard de l'économie sociale.

Déclaration commune d'appui à l'économie sociale dans notre regroupement

Dans le cadre du partenariat entre notre regroupement national et le Chantier de l'économie sociale, nous, les représentants et représentantes du développement local communautaire issus des mouvements communautaires et associatifs, déclarons notre engagement **en faveur de la construction d'une économie sociale et solidaire.**


Depuis des décennies, nous œuvrons sur une grande partie du territoire québécois au développement d'un projet social qui vise l'élimination de la pauvreté et de l'exclusion sociale en nous inspirant des valeurs regroupées communément dans l'expression « justice sociale » : elles incluent l'autonomie, la démocratie, la dignité de la personne humaine, l'équité, la prise en charge et la solidarité.

Nous sommes habités d'un projet pour une société nouvelle, libérée de la pauvreté, du sexisme, du racisme, des logiques technocratiques et des abus de pouvoir, avec un refus d'accepter l'accroissement de la consommation comme moteur de l'économie et critère de la qualité de vie. Nous partageons, avec le Chantier de l'économie sociale et ses partenaires, la conviction qu'une autre économie est possible; qu'une consommation éthique et responsable est un élément important d'une économie inclusive; que **l'économie sociale et solidaire est une résistance active au contexte mondial où la croissance économique génère trop souvent de la pauvreté et des inégalités.**

Nous préconisons une vision globale du développement qui tient simultanément compte des contextes économique, politique, social, culturel et environnemental dans lesquels les gens vivent, par des stratégies de développement endogène qui reposent sur la mise à contribution optimale des ressources du milieu. Nous croyons que la participation au développement des milieux requiert également une analyse sociopolitique constante des conjonctures locales, régionales, nationales, et même mondiales, dans une perspective d'actions visant la défense des droits sociaux et la transformation sociale. Ainsi, les défis sont énormes et les échéanciers sont courts pour modifier le mode de développement actuel qui a des effets dramatiques sur l'environnement et qui favorise des écarts grandissants entre les plus riches et les plus pauvres, entre les différents territoires et entre les pays.

En ce sens, notre participation au développement du milieu se traduit par des actions concrètes pour le développement général et particulier des collectivités, et ce, en solidarité d'actions entre les territoires, au nom de l'intérêt général et particulier des citoyens et des citoyennes. Nous sommes des témoins privilégiés des possibilités qu'offre le développement de l'économie sociale et solidaire : des projets innovants, alternatifs et structurants pour les milieux; des entreprises collectives avec des modes de gestion participatifs et favorisant l'insertion sociale et à l'emploi. Nous sommes donc fiers de contribuer au développement de ce secteur d'activité et d'être associés aux partenaires locaux, régionaux et nationaux de plus en plus nombreux et de secteurs variés, convaincus de la valeur ajoutée de ces entreprises.

Aujourd'hui et demain, nous devons contribuer à renforcer ces alliances, car bien que l'économie sociale et solidaire ait progressé d'une manière considérable au Québec depuis une décennie, les



acquis sont encore fragiles et les défis demeurent nombreux et imposants. **Le développement de l'économie sociale et solidaire ne peut avancer sans une perspective d'ensemble** qui fasse le lien entre le local et le planétaire, entre le lieu de production et l'acte de consommation, entre la contribution du travailleur et celle de l'investisseur solidaire. Aussi, le développement d'une économie sociale et solidaire ne peut se faire sans la mobilisation des forces vives d'une société. Nous sommes fiers de poursuivre notre implication au cœur de cette mobilisation pour un développement sans perdants afin que la solidarité soit plus que jamais au centre du développement de nos collectivités.

Nous sommes engagés à tout mettre en œuvre pour favoriser la concrétisation du modèle des Corporations de développement communautaire, tel que défini dans notre Cadre de référence. Par conséquent, et en toute cohérence, **nous sommes engagés à entreprendre solidairement; travailler solidairement; investir solidairement; développer nos territoires solidairement; consommer de façon responsable et mondialiser solidairement!**